Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU KREIZ BREIZH ARGOAT

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le quinze septembre deux mil vingt-deux se sont réunis à la salle Arc-en-Ciel de Maël-Carhaix, sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseil Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Etaient présents :

Annie BENION, Claude BERNARD, Éric BERNARD, Jean-Pierre BOURGEAIS, Yann BOUTIER, Yoannes BRATTINGA, Daniel CORNÉE, Alain CUPCIC, Thierry DAHIREL, Christian DAVID, Jean-Claude DERRIEN, Véronique DILLASSER, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Raymond GELEOC, Thierry GILLET, Christel GUILLERM, Rémy GUILLOU, Michel HUBY, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Guy LAGADEC, Jacques LAMBERT, Bernadette LE BOEDEC, Rollande LE BORGNE, Daniel LE CAER, Nicolas LE CAROFF, Etienne LE FER, Guy LE FOLL, Sandra LE NOUVEL François LE QUEFFRINEC, Guy LE YOUDEC, Pascal LEYOUR, Sébastien L'HERMITE, Gwen LUCAS, Yvon NEUDER, Cécile NICOLAS, Yvon PARCHEMINER, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Daniel RÉAU, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Liliane ROPARS, Maryline SALMON, Gilles THOMAS, Amélie TOMASZEWSKI, Jean-Claude TOUPIN, Thierry TROEL, Jacques TROEL, Nadège VERNEUIL, Alain GUEGUEN

Pouvoirs: Mr Thierry GILLET a donné pouvoir à Mr Etienne LE FER

Assistaient également : Mme Marie-José NOZAHIC, Claude SOITEUR-GUILLEMIN, Mathias MARGER, Corentin LESAUVAGE (VEOLIA)

Mme Geneviève PINTO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délégués en exercice : 52

Présents : 29 Votants : 30

Quorum à atteindre : 27 présents - le quorum est atteint

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE

BUREAU DU 12 MAI 2022

- Il a été procédé à un point sur les demandes de dérogations « métabolites de pesticides » de Saint-Symphorien et Ar Poulloudu confiées au bureau d'étude CALLIGEE de Nantes.
- Il a été procédé à un point sur le démarrage de la procédure d'étude hydrogéologique et agro-environnementale de révision des périmètres de protection de Saint-Symphorien à PAULE et de Ar Poulloudu à PLEVIN.
- Il a été procédé à un point sur les travaux en cours et à venir et à une présentation du programme de travaux de dévoiement de conduites sur le secteur de GLOMEL dans le cadre des travaux d'aménagement de la RN164 (Kerbiterien, Gooperen, Kermabjean).

• Il a été procédé à un point sur les demandes de dégrèvements pour fuites d'eau en cours pour l'année 2020-2021.

BUREAU DU 31 MAI 2022

• Il a été procédé à une réunion de suivi des contrats de DSP SAUR en présence du responsable local SAUR (Mr David TERRIEN) et en présence du SDAEP 22 dans le cadre de la mission d'assistance-conseil en matière de gestion du service public d'eau potable (Mr Patrick MANCEAU)

BUREAU DU 7 JUILLET 2022

- Mr le Président a été autorisé à signer la convention n°2022-DMMO-CV-05 avec la DREAL fixant le montant de la prise en charge de l'état sur les travaux de dévoiement et de remplacement de conduites liés à la RN164. L'Etat prendra en charge 484 051.50€ HT.
- Mr le Président a été autorisé à signer le marché avec le groupement d'entreprise LOPIN/SATEC pour les travaux de renouvellement et de dévoiement de conduites d'eau potable dans le cadre du passage à 2x2 voies de la RN164 sur le secteur de GLOMEL pour un total de 653 717.50 € HT.
- Un point a été fait sur l'avenant n°1 au marché TOULGOAT de dévoiement de conduites dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN164 sur le secteur de ROSTRENEN (plus-value totale de 4 532.20 HT)
- Un point a été fait sur le plan de communication retenu dans le cadre des demandes de dérogations des captages de Saint-Symphorien et de Ar Poulloudu : un courrier sera expédié aux abonnés SAUR concernés et il sera demandé aux Mairies de Paule et Plévin d'afficher les derniers résultats d'analyses sur le paramètre métabolites (site internet ou panneau d'affichage) durant l'ensemble de la période de dérogation.
- Un point a été fait sur l'avancement du marché à bon de commande CISE TP/LE DU 2022-2026 et sur l'accord cadre de maitrise d'œuvre IRH 2022-2025.
- Un point a été fait sur le programme de travaux de réhabilitation des ouvrages du secteur Centre-Bretagne, soit cette année le réservoir de la route de Kergrist à LOCARN et le réservoir de Toul Dous à PLÉVIN (présentation des travaux à réaliser et des estimations du maitre d'œuvre IRH).
- En questions diverses, les sujets suivants ont été évoqués :
 - Convention de servitude de passage sur chemin rural avec la commune de Trébrivan
 - o Projet de site internet du syndicat
 - Marchés publics et DSP dans le contexte actuel d'inflation-point sur la stratégie du syndicat
 - Projet de recrutement d'un adjoint administratif sur des profils possibles d'assistant de gestion administrative ou d'agent d'accueil polyvalent
 - Point sur les sièges vacants de suppléants au comité syndical et à la CAO et sur les sièges de représentants au SMKU

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL

- 18/03/2022 : signature du devis SAUR pour une campagne annuelle d'analyses COT (carbone organique total), pesticides, métabolites à Ar Poulloudu et Saint-Symphorien, pour 6 985 € HT.
- 31/03/2022 :signature de 3 devis VEOLIA pour des diagnostics de linéaires de canalisations à risque CVM à renouveler à BULAT-PESTIVIEN à Goarem Baler, Goas Caer et Kernars pour un total de 2 198 € HT.
- <u>01/04/2022</u>: signature d'un contrat de location mensuel pour le véhicule de service du syndicat chez ASCORIA QUIMPER pour **208.29** € HT (un nouveau contrat signé ensuite mensuellement)
- 01/04/2022 :signature du marché avec le bureau d'étude CALIGEE de NANTES pour 30 987.50 € HT pour une étude hydrogéologique et agro-environnementale préalable à la révision des périmètres de protection de Ar Poulloudu et de Saint-Symphorien à PAULE et PLEVIN et le montage des dossiers de demandes de dérogations « métabolites » correspondants .
- 05/04/2022 : signature du marché avec l'entreprise LOG HYDRO DE BRINGOLO pour 13 720 € HT pour un diagnostic et la définition du potentiel de production des puits de Ar Poulloudu et de Saint-Symphorien.
- 03/05/2022 : signature d'une convention de mise à disposition d'informaticiens mutualisés par le CDG 22 pour 3 224 € HT annuel pour une solution de sauvegarde et de mise à disposition des compétences des informaticiens.
- 09/06/2022 : signature du devis SAUR pour installation d'équipement de mesure de niveau (sondes piezo) pour 13 493 € HT sur les sites de Villeneuve, Ker Henry, Nivervian, Saint-Maudez, Voval, Rosquelfen, Saint-Symphorien, Ar Poulloudu.
- 09/06/2022 : signature du devis de l'entreprise DT BATI de BRUZ pour repérage amiante et Plomb, pour 3 060 € HT. Repérages réglementaires avant travaux sur les réservoirs de Toul Dous à PLEVIN et de la route de Kergrist à LOCARN. Un devis complémentaire a également été signé le 26/07/2022 pour 1 360 € HT.
- <u>09/06/2022</u>: signature du devis de l'entreprise DT BATI de BRUZ pour repérage et diagnostics réglementaires amiante et plomb pour **3 590** € HT avant

travaux de modification des filières de traitements (contre les métabolites) à Ar Poulloudu à PLEVIN et Saint-Symphorien à PAULE. Un devis complémentaire a également été signé le 24/08/2022 pour 2 100 € HT.

- 16/06/2022 : signature du devis SPAC pour test de compactage pour 1 165 € HT Suite aux travaux de renouvellement de la route de Rostrenen à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM
- 16/06/2022 : signature du devis SAUR pour installation d'un accès sécurisé pour 1 165 € HT sur les réservoirs de Saint-Delon à Saint-Gelven, BON-REPOS-SUR-BLAVET (échelle verticale sur les 2 puits)
- 27/06/2022 : signature du contrat de maitrise d'œuvre avec le bureau d'étude IRH de PLOEMEUR pour 27 920 € HT pour la réhabilitation des réservoirs de Toul Dous à PLEVIN et de la route de Kergrist à LOCARN sous la forme d'un marché à lots séparés et à travaux simultanés.
- <u>09/07/2022</u>: signature du devis SAUR pour campagne annuelle d'analyses complémentaires, métabolites, COT, pesticides pour **2 594** € HT à Saint-Symphorien, PAULE
- 19/07/2022 : signature du devis VEOLIA pour une étude AVP « métabolites » à Lestréménal à CALLAC pour 3 000 € HT . Avec estimatif des travaux, rapport d'étude et test charbon actif.
- 10/08/2022 : signature de la convention SDAEP22 d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le suivi des travaux de dévoiement des conduites d'eau potable dans le cadre du passage à 2x2 voies de la RN164 pour 14 000 € HT, concernant la section 3 , soit les secteurs de Kermabjean, Kerbitterien sur la commune de GLOMEL.
- 24/08/2022 :signature du devis SAUR pour installation d'un analyseur de PH pour 1 791 € à la station de Pors Jégou à GOUAREC.

ORDRE DU JOUR

- Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport annuel 2021 du délégataire VEOLIA
- Avenant n°3 au contrat de DSP VEOLIA : intégration de la pose de purges automatiques au compte de fonds de roulement des accessoires de réseaux.
- Travaux de mise en place d'une filière de charbon actif pour traiter les métabolites à Paule et Plévin : appel à projet régional.
- Protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le CDG22
- Election d'un membre suppléant à la CAO pour remplacement de siège vacant
- Elections de délégués au SMKU pour remplacement de sièges vacants
- Ouestions diverses

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

PROCES VERBAL

1- RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Voir en annexe : fiche l'Inf'eau de chaque secteur.

Mr le Président expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme pluriannuel d'intervention doit lui être annexée.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SDAEP 22 a rédigé un rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Chaque secteur correspondant à chaque ancien syndicat a fait l'objet d'un rapport séparé.

SECTEURS	CENTRE BRETAGNE	ST MAUDEZ- GOUAREC	ST NICOLAS	ARGOAT
TERRITOIRE	10 communes	9 communes	7 communes	13 communes
	10 000 Hab.	7 500 Hab.	4 800 Hab.	8 500 Hab.
EXPLOITATION	SAUR + 52 ab. 4 761 abonnés	SAUR+ 490 ab. 3 594 abonnés	SAUR + 33 ab. 2 426 abonnés	VEOLIA+27 ab. 4 333 abonnés
PRODUCTION	3 captages 1 prise d'eau Importation	9 captages Importation	Importation	1 captage Importation
DISTRIBUTION	603 Km	432 Km+ 21 km	289 Km	586 Km + 1 km
	739 528 m³.conso	357 978 m ³ ·conso	241 717 m ³ .conso	438 482 m ³ .conso
	+ 33 907 m³	+52 796 m ³	+33 425 m ³	+ 20 467 m ³
	Rendement 78.7%	Rendement 71.9%	Rendement 80.9%	Rendement 85%
	+8.6%	-1%	+10.8%	+ 4.4%
PRIX	349.82€/120m³	337.50€/120m³	328.96€/120m³	348.17€/120m³
	-1.57 €	-13.18 €	+ 11 €	stable

SECTEURS	ROSTRENEN	PLOUGUERNEVEL
TERRITOIRE	4 300 Hab.	1 800 Hab.
EXPLOITATION	SAUR + 19 abonnés 2 154 abonnés	SAUR + 9 ab. 904 abonnés
PRODUCTION	1 captage Importation	1 captage Importation

DISTRIBUTION	95 Km + 1km	87 Km + 1 km
	$165 889 \text{ m}^3.\text{conso } + 4 166 \text{ m}^3$	91 952 m3.conso + 1 372 m ³
	Rendement 90% + 1.9%	Rendement 76.2% + 6%
PRIX	315.02€/120m³	333.54 €/120m³
	+5.42 €	+5.79 €

SYNTHESE DES SECTEURS	SYNTHESE DES SECTEURS
CHIFFRES 2020	CHIFFRES 2021
Territoire	Territoire
41 communes - 36 900 Hab.	41 communes - 36 900 Hab.
Exploitation	Exploitation
18 031 abonnés (+ 431 abonnés)	18 172 abonnés (+ 141 abonnés)
Production	Production
14 captages - 1 prise d'eau - Importation	14 captages - 1 prise d'eau - Importation
Distribution	Distribution
2 087 Km (+ 3 km)	2 092 Km (+ 5 km)
1 951 681 m3 consommés. (– 29 452 m ³)	2 035 546 m3 consommés. (+ 83 865 m ³)
Rendement moyen :75.5 % (+ 1 %)	Rendement moyen :80.5 % (+ 5 %)
Prix	Prix
Prix moyen:	Prix moyen:
331.86€/120m ^{3 (} +3.82 €)	335.50€/120m ^{3 (} + 3.64 €)

Après présentation des rapports, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation des rapports 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat du Kreiz Breizh Argoat. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

2- RAPPORT ANNUEL 2021 DU DELEGATAIRE VEOLIA

<u>Voir en annexe : Chiffres clés et temps forts de l'année 2021 pour le contrat du</u> secteur de l'Argoat

Le Président présente au Comité Syndical le rapport 2021 du délégataire VEOLIA comportant les données comptables et l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Chaque contrat de délégation de service public correspondant à chaque ancien syndicat a fait l'objet d'un rapport séparé, les autres contrats correspondants aux autres secteurs seront présentés au prochain comité syndical.

SECTEUR	ARGOAT
CHIFFRES CLES	
Volumes produits	64 941 m ³
	- 5 608
Volumes importés	585 449 m ³
	+ 4 498
Volumes exportés	94 812 m ³
	+7 749
Volumes distribués	555 578 m ³
	-8 409
Indice linéaire de perte (m³/km/j)	0.46
	-0.13

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

Taux d'analyses bactériologiques	100%
conformes	stable
Taux d'analyses physico-chimiques	96.4%
conformes	-3.6%
Nbre de fuites réparées :	48
	+9

➤ Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport 2021 du délégataire VEOLIA pour le secteur de l'Argoat.

3- AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DSP VEOLIA: INTEGRATION DE LA POSE DE PURGES AUTOMATIQUES AU COMPTE DE FONDS DE ROULEMENT DES ACCESSOIRES DE RESEAU

Monsieur le Président donne lecture au comité syndical du projet d'avenant n°3 au contrat VEOLIA de délégation par affermage du service public d'eau potable.

Il s'agit de prendre en compte dans cet avenant la pose de purges automatiques non prévues au contrat afin de se conformer à l'instruction de la direction générale de la santé du 29 avril 2020 relative à la gestion du risque CVM.

L'article 7.2.2.3 du contrat prévoit un compte de renouvellement des accessoires de réseau. Seules les vannes, les ventouses et les purges peuvent être comptabilisés sur ce compte. Le montant contractuel annuel que le délégataire s'est engagé à consacrer au renouvellement des accessoires de réseau est de 6 316 € HT en valeur 2013. Ce montant est revu chaque année par application du coefficient d'indexation défini à l'article 8.5 du contrat. Au 31 décembre 2021, le montant du compte de renouvellement est positif.

L'échéance du contrat étant fixée au 31 décembre 2024, Monsieur le Président propose donc que le syndicat demande au Délégataire VEOLIA de réaliser et de financer par le biais du compte de renouvellement des accessoires de réseau, la mise en œuvre des purges

automatiques nécessaires pour traiter les CVM. Mr le Président expose que l'avenant prévoit également que ces purges seront préalablement visées sur devis avant réalisation.

Le Comité syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité,

Autorise Mr le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de DSP VEOLIA relatif à l'intégration de la pose de purges automatiques au compte de fonds de roulement des accessoires de réseau.

4- TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE FILIERE DE CHARBON ACTIF POUR TRAITER LES METABOLITES A PAULE ET PLEVIN : APPEL A PROJET REGIONAL

Mr le Président donne lecture au comité syndical de la présentation de l'appel à projet de la région Bretagne pour l'installation d'unités d'adsorption pour les captages d'eaux souterraines

Cette aide, accordée via un appel à projets, vise à financer l'installation d'unités de traitement au charbon actif des eaux destinées à la consommation humaine. Il s'agit de répondre aux normes imposées pour la distribution d'eau potable sur des petits captages d'eaux souterraines concernés par des dépassements liés aux métabolites ESA-métolachlore et ASDM.

« En 2019 en Bretagne, 6600 tonnes de produits phytosanitaires ont été vendu dont 75% d'herbicides (notamment le S-métolachlore et le nicosulfuron). Pour suivre et maitriser l'impact sur l'environnement et la santé, 700 substances actives sont recherchées tous les ans dans les eaux bretonnes dont 40 dans les eaux souterraines.

Actuellement en Bretagne, comme dans les autres régions Françaises, une grande partie des usines de potabilisation de l'eau est concernée par des dépassements des valeurs réglementaires. Cela concerne principalement deux métabolites, issues de la dégradation des molécules de pesticides, et qu'il faut dorénavant suivre : l'ESA métolachlore et dans une moindre mesure l'ASDM (2-Aminosulfunyl-N-N-Diméthylnicotin). Ces dépassements peuvent conduire, dans les situations les plus extrêmes, à des abandons de captages d'eau.

Face à cette situation, la Région Bretagne souhaite accompagner, via cet appel à projets, les acteurs concernés par la nécessité de mettre en place une filière de charbon actif sur leur station de captage d'eau souterraine. En effet l'abandon des petits captages d'eau souterraine, qui n'auraient pas les moyens de réaliser les investissements, fait peser un risque sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Bretagne. Cet accompagnement sera toutefois conditionné à la mise en œuvre d'un plan préventif pour la réduction des pesticides »

Mr le Président rappelle que par délibération n°10 du 31 mars 2022, dans le cadre de la problématique « métabolites » et de son volet préventif il a été décidé d'engager une procédure de révision des périmètres de protection de Saint-Symphorien à PAULE et d'AR Poulloudu à PLEVIN et de faire appel à un hydrogéologue agrée pour ce faire.

Les dossiers de demandes de dérogations correspondants ont été déposés auprès de services de l'ARS le 28/07/2022. Un accord de subvention a été obtenu auprès de

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

l'agence de l'eau et du SDAEP pour le financement de l'étude hydrogéologique et agroenvironnementale et de révision des périmètres de protection confié au bureau d'étude CALIGEE de NANTES.

Mr le Président expose que concernant le volet travaux d'installation de la filière de traitement au charbon actif un maitre d'œuvre va être consulté pour travailler sur le sujet en même temps que préparer un dossier d'inscription à destination des financeurs potentiels (agence de l'eau et SDAEP22).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical

Autorise Monsieur le Président à engager toute démarche pour candidater à l'appel à projet régional « métabolites » et solliciter l'aide financière de la Région et de tout financeur potentiel pour les travaux de modification des filières de traitement des stations d'Ar Poulloudu à PLEVIN et de Saint-Symphorien à PAULE.

5 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE: ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CDG 22

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que :

Vu le code général des collectivités territoriales (articles L827-1 à L827-12 CGFP), Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la lettre d'intention en date du 18 février 2022 de Mr le Président du SMAEP KBA de participer à la procédure de consultation engagée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor en vue de la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

Vu la délibération du Centre de Gestion des Côtes d'Armor n°2022-16 en date du 25 mars 2022 autorisant le lancement de l'appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque prévoyance et autorisant le Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la notification de cette consultation et la signature de la convention de participation,

Vu la délibération du Centre de Gestion des Côtes d'Armor n°2022-36 en date du 1er juillet 2022 portant

acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 1er juillet 2022,

Vu l'avis du Comité Technique départemental en date du 20 juin 2022, (en cas de CT propre préciser la date).

Mr le Président expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur demande des collectivités, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, après avoir reçu mandat de celles-ci, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le CDG 22 a souscrit le 1er juillet 2022 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique, et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de la convention de participation signée avec le CDG 22.

Mr le Président expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité le comité syndical décide :

d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1er janvier 2023,

d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »,

de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,

d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

6 - ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA CAO POUR REMPLACEMENT DE SIEGE VACANT

Mr le Président expose que suite à la nomination d'un nouveau délégué en lieu et place de Mr Honoré LESCOAT au comité syndical par le conseil municipal de Tréogan en date du 21 aout 2021, le poste de suppléant de Mme Jocelyne KERFERS à la Commission d'appel d'offre est resté vacant . Mr le Président expose qu'il est opportun de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant sur le siège susdit, eu égard à l'importance que la commission d'appel d'offre occupe dans le fonctionnement du syndicat.

Le Président rappelle que dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics est instituée une commission d'appel offre et qu'elle est constituée : d'un Président, ici le Président du Syndicat, de 5 membres titulaires, et de 5 membres suppléants membres à voix délibérative.

Sont associés en tant que membres à voix consultative :

Le représentant du Conseil général

Le représentant de l'agence de l'eau

Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de le Consommation et de la Répression des Fraudes

Le représentant du Maître d'œuvre

Le comptable public trésorier du Syndicat

Mr le président rappelle également au comité syndical la composition actuelle de la commission d'appel d'offres :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1-Jean-Yves ROLLAND	1-Jean-Claude TOUPIN
2-Jocelyne KERFERS	2- Siège vacant
3-Guy LAGADEC	3-Daniel LE CAER
4-Guy LE YOUDEC	4-Daniel REAU
5-Bernadette LE BOËDEC	5-Cécile NICOLAS

Candidats au siège de suppléant du siège n°2 :

Mr Thierry DAHIREL

Le Comité Syndical,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, Après vote à l'unanimité, décide de valider la commission d'appel d'offres constituée par les délégués suivants :

Le riesident Alam KEKDIKIOU

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1-Jean-Yves ROLLAND	1-Jean-Claude TOUPIN
2-Jocelyne KERFERS	2- Thierry DAHIREL
3-Guy LAGADEC	3-Daniel LE CAER
4-Guy LE YOUDEC	4-Daniel REAU
5-Bernadette LE BOËDEC	5-Cécile NICOLAS

7 - ELECTIONS DE DELEGUES AU SMKU POUR REMPLACEMENT DE SIEGES VACANTS

Monsieur le Président expose que suite au retrait ou a la démission de plusieurs délégués 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants sont vacants pour la représentation du SMAEP KBA au SMKU

Mr le Président expose qu'il est opportun de procéder à l'élection de nouveaux délégués suppléants sur les sièges susdit, eu égard à l'importance de la représentation du SMAEP KBA au SMKU et suite à la demande de Mr le Président du SMKU dont le quorum est plus difficilement assuré dans le cas contraire.

Mr le Président rappelle que les statuts du Syndicat mixte de Kerne Uhel disposent que celui-ci est administré par un comité de délégués élus par les syndicats et communes et collectivités associées, dont la représentation varie selon le nombre d'abonnés de chaque collectivité :

1 délégué tous les 1000 abonnés raccordés plus un délégué par EPCI (Syndicat, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération)

Chaque délégué aura un suppléant

Ainsi pour le SMAEP KBA 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants sont désignés par le comité syndical.

Mr le président rappelle également au comité syndical la liste actuelle des délégués au SMKU:

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 - Alain KERBIRIOU	1 – Christiane DENIS
2 - Guy LE FOLL	2 - Nicolas LE CAROFF
3 - Guy LE YOUDEC	3 – Siège vacant
4 - Bernadette LE BOËDEC	4 – Jean-Pierre LE GUELLEC

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

5 - Daniel LE CAËR	5 - Guy LAGADEC
6 - Emile DOHOLLOU	6 – Annie BENION
7 - Jocelyne KERFERS	7 - Etienne LE FER
8 - Thierry TROËL	8 - Amélie TOMASZEWSKI
9 - Guillaume ROBIC	9 – Christophe JAGU
10 - Daniel RÉAU	10 - Xavier CERTAIN
11- Gilles THOMAS	11 - Cécile NICOLAS
12 - Geneviève PINTO	12 - Claude BERNARD
13 - Bruno RAOULT	13 - Michel HUBY
14 - Jacques TROËL	14 - Michel LE BARS
15- Siège vacant	15- Raymond GÉLÉOC
16- Yann BOUTIER	16- François LE QUEFFRINEC
17- Yvon NEUDER	17- Jean-Claude TOUPIN
18- Georges GALLARDON	18- Siège vacant
19- Siège vacant	19- Corinne LE BIHAN

Il est proposé de procéder à un vote à main levée pour les sièges considérés. Les membres de l'assemblée ont approuvé ces modalités de vote à l'unanimité.

Candidatures:

Candidats au siège de suppléant du siège n°3 (suppléant de Guy LE YOUDEC) :

Liliane ROPARS

Candidats au siège de titulaire n°15 :

- Alain CUPCIC

Candidats au siège de suppléant du siège n°18 (suppléant de Georges GALLARDON):

- Thierry DAHIREL

Candidats au siège de titulaire n°19 :

Sandra LE NOUVEL

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés comme délégués au Syndicat Mixte de Kerné Uhel en remplacement des sièges vacants :

- Suppléance du siège n°3 (le titulaire reste Mr Guy LE YOUDEC) : Madame Liliane ROPARS
- Titulaire du siège n°15 (le suppléant reste Mr Raymond GELEOC) Monsieur Alain CUPCIC
- Suppléance du siège n°18 (le titulaire reste Georges GALLARDON) Monsieur Thierry DAHIREL
- Titulaire du poste n°19 (la suppléante reste Corinne LE BIHAN) Madame Sandra LE NOUVEL

La nouvelle liste des délégués du SMAEP KBA au SMKU est donc la suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 - Alain KERBIRIOU	1 – Christiane DENIS
2 - Guy LE FOLL	2 - Nicolas LE CAROFF
3 - Guy LE YOUDEC	3 – Liliane ROPARS
4 - Bernadette LE BOËDEC	4 – Jean-Pierre LE GUELLEC
5 - Daniel LE CAËR	5 - Guy LAGADEC
6 - Emile DOHOLLOU	6 – Annie BENION
7 - Jocelyne KERFERS	7 - Etienne LE FER
8 - Thierry TROËL	8 - Amélie TOMASZEWSKI
9 - Guillaume ROBIC	9 – Christophe JAGU
10 - Daniel RÉAU	10 - Xavier CERTAIN
11- Gilles THOMAS	11 - Cécile NICOLAS
12 - Geneviève PINTO	12 - Claude BERNARD
13 - Bruno RAOULT	13 - Michel HUBY
14 - Jacques TROËL	14 - Michel LE BARS
15- Alain CUPCIC	15- Raymond GÉLÉOC
16- Yann BOUTIER	16- François LE QUEFFRINEC
17- Yvon NEUDER	17- Jean-Claude TOUPIN
18- Georges GALLARDON	18- Thierry DAHIREL
19- Sandra LE NOUVEL	19- Corinne LE BIHAN

QUESTIONS DIVERSES

Vacance du poste de responsable le technique – chargé de projet eau, réseaux et ouvrages : Suite à la demande de mutation de Monsieur Mathias MARGER vers la collectivité « Quimper Bretagne Occidentale », le poste de de responsable technique a été déclaré vacant au 2 janvier 2023. Le nouveau recrutement est en cours sur ce poste, pour une fin de candidature au 21 octobre. Les entretiens d'embauche devraient se tenir le 10 novembre.

Site internet du syndicat : le site internet , fourni par Orange vient d'être mis en ligne à l'adresse https://www.smaepkba.fr/ . Il publie notamment les moyens de contacter les délégataires et les différents rapports annuels et analyses d'eaux pour chaque commune ainsi que les Procès-verbaux du comité syndical.

Alerte crise sécheresse toujours en cours : les pluies de septembre n'ont pas encore suffisamment permis de reconstituer la ressource malgré l'interconnexion départementale. Le syndicat a d'ores et déjà relayé l'appel au civisme et aux économies d'eau à destination du public en ce début de mois par un communiqué adressé à l'ensemble des communes adhérentes et support de communication reprenant les bons gestes pour économiser l'eau et tenir jusqu'aux pluies d'octobre-novembre. Le préfet renouvelle aujourd'hui son appel au civisme et aux économies d'eau individuelles par des gestes simples et rappelle qu'en cas déclenchement du plan ORSEC des coupures sont à prévoir et donc la distribution de bouteilles d'eau et ce malgré que les stocks réquisitionnables soient insuffisant pour une distribution de 3 bouteilles par jour .

Date: 29 septembre 2022 Folio n°:

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat registre des deliberations du comite syndical et des decisions du president

Séance du 29 septembre 2022

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

- Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport annuel 2021 du délégataire VEOLIA
- Avenant n°3 au contrat de DSP VEOLIA : intégration de la pose de purges automatiques au compte de fonds de roulement des accessoires de réseaux.
- Travaux de mise en place d'une filière de charbon actif pour traiter les métabolites à Paule et Plévin : appel à projet régional.
- Protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le CDG22
- Election d'un membre suppléant à la CAO pour remplacement de siège vacant
- Elections de délégués au SMKU pour remplacement de sièges vacants
- Ouestions diverses

MEMBRES PRÉSENTS-SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents: Annie BENION, Yoannes BRATTINGA, Daniel CORNÉE, Alain CUPCIC, Thierry DAHIREL, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Raymond GELEOC, Christel GUILLERM, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jean-Yves LELIEVRE, Jacques LAMBERT, Bernadette LE BOEDEC, Nicolas LE CAROFF, Etienne LE FER, Guy LE FOLL, Sandra LE NOUVEL, François LE QUEFFRINEC, Guy LE YOUDEC, Sébastien L'HERMITE, Gwen LUCAS, Geneviève PINTO, Annie LE ROLLAND, Daniel RÉAU, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Jean-Claude TOUPIN, Catherine ROUXEL

<u>Le Président</u> Alain KERBIRIOU La ou le secrétaire de séance

de séance

SMAEP DU KREIZ BREIZH ARGOAT

2 rue Gustave Launay 80 STRICOLAS DU PELEM

Tél.: 02 96 36 38 09

